

**Délibération du Conseil Municipal
de la Commune de CADENET**

Mis en ligne le 15 DEC. 2022

N° 73 /2022

Session du 12 décembre 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX ET LE DOUZE DECEMBRE

le Conseil Municipal de la Commune de CADENET s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de décembre sous la présidence de M. Jean Marc BRABANT

Date de la convocation : 6 décembre 2022

Etaient présents : Mmes et Mrs : BRABANT, GAUDELET-SANHADJI, LORIEDO, RAOUX-JACQUEME, DUVAL, BOISGARD, MANGANARO, BOY-COURROUX, DE LAURENS DE LACENNE, JAUMARY, BERGE, JAUBERT, GRANGE, ALBERTINI, LAVOREL, SCHOFFIT, RIPERT, BASTIE, SEVE, LACOSTE, DEBIT, KHALIZOFF, MARTIN,

Absents : CAUSSARIEU

Absents excusés : SLAVICEK, LEROY, VOREUX

Procurations :

Mme SLAVICEK

a donné procuration à

Mme DE LAURENS DE LACENNE

Mme LEROY

«

«

M. ALBERTINI

M. VOREUX

«

«

Mme KHALIZOFF

**DEFRAIEMENT POUR LA MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL
A L'ASSOCIATION CADENET LUBERON HANDBALL POUR L'ANNEE 2022**

Madame Nicole BOY COURROUX, Adjointe déléguée à la Vie Associative et aux Festivités, indique à l'assemblée que le personnel mis à la disposition d'associations doit faire l'objet d'un défraiement.

Le coût d'intervention de l'animateur sportif mis à disposition de l'Association « Cadenet Luberon Handball » représente 1948€. En conséquence, cette somme est mise en recouvrement auprès de l'association.

Il est proposé dans le même temps d'accorder une subvention de 1948.44€ à cette association pour couvrir cette dépense.

**Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Autorise Monsieur le Maire à encaisser la somme de 1948.44€ correspondant au coût d'intervention du personnel municipal,
- Attribue à cette association une subvention de 1948.44€ au titre de l'année 2022 sur les crédits inscrits.

Le Maire

